

Marie-Catherine SIMON sa sœur, au jour de son décès épouse de Bénigne-Guy LORDELOT, laquelle était héritière dudit sieur son père, demeurant ordinairement à Québec en Canada, étant ce jour d'hui à Paris logé avec sa mère.

Lesquels ont reconnu avoir ce jour compté ensemble verbalement et par l'avis de leurs conseils, tant de la gestion et administration que ladite demoiselle SIMON a eu des biens dudit sieur son fils en qualité de tutrice pendant sa minorité.

ET LXXXV 386 Le 08.03.1720 Don et avancement d'hoirie devant Guillaume Pillon et Georges

Furent présents, Catherine LEFEBVRE, veuve de Robert FANIER, seigneur de Trousseau, demeurant à Paris rue du Coq, paroisse St Jean-en-Grève, pour l'amitié qu'elle a pour **Pierre SIMON** son petit neveu, demeurant ordinairement à Québec, et étant logé chez la dame veuve FANIER, a par le présent, donné au sieur SIMON a ce présent en avancement d'hoirie, la somme de 2000 L , que ledit SIMON reconnaît avoir reçu en billets de la banque royale. Les deux signent.